FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Acétonitrile

N° de produit SF34851-466-2, 34851-466-2, 9017, 9012, 8004, 8134, 8143, 8144, 8257, 8149, 9841, 9821, 9255, 7673, 5283, 8141, 2856, 6711, 6741, 6786, 102640111

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Acétonitrile
Formule chimique:	C2H3N
Numéro d´identification UE	608-001-00-3
N° CAS	75-05-8
N°CE	200-835-2
N° d'enregistrement REACH	01-2119471307-38-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques		
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Dangers pour la Santé		
Toxicité aiguë (Contact avec la peau)	Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Toxicité aiguë (Ingestion)	Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'Étiquetage



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.
H332: Nocif par inhalation.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention: P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention: P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Acétonitrile	50 - <100%	75-05-8	200-835-2	01-2119471307-38-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la Peau:	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.
Ingestion:	Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune information disponible.
Traitement:	L'exposition doit être traité comme un empoisonnement au cyanure. Les symptômes peuvent être à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Liquide et vapeurs très inflammables.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse résistant aux alcools.
Moyens d'extinction inappropriés:	Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	S'enflamme facilement et brûle vivement. Les vapeurs de solvant peuvent s'accumuler dans l'espace libre du sommet du récipient, ce qui entraîne un risque d'inflammation. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Porter un équipement de protection individuelle. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Rester en amont du vent. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

6.4 Référence à d'autres sections: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter les sources d'ignition comme la chaleur, les étincelles ou les flammes nues. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des flammes et des sources de chaleur, éviter le contact avec la lumière directe du soleil Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Respecter les règles relatives aux liquides inflammables. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Acétonitrile	TWA	40 ppm	70 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	VME	40 ppm	70 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Acétonitrile	Sédiments (eau douce)	7,53 mg/kg
	Aquatique (eau douce)	10 mg/l
	Aquatique (eau de mer)	1 mg/l
	Station d'épuration	32 mg/l
	Terre	2,41 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Porter un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

Protection de la peau
Protection des Mains: Matière: Gants de protection chimique

Autres: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque intégral.

Mesures d'hygiène: Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	-46 °C
Point d'ébullition:	81 °C (101,3 kPa)
Point d'éclair:	12,8 °C (Closed Cup)
Taux d'évaporation:	5,79 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz):	Classe IB Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	16 %(V)
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	4,4 %(V)
Pression de vapeur:	9,73 kPa (20 °C) 11,84 kPa (25 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	1,42 Air=1
Densité:	0,79 mg/l (20 °C)

Densité relative:	0,79 (15 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Solubilité (autre):	Acétone: Miscible
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	-0,34
Température d'auto-inflammabilité:	524 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	41,05 g/mol (C2H3N)
Teneur en COV:	Directive 2004/42/CE: 790,01 g/l ~100 % (calculé)
Température minimale d'ignition:	524 °C
Corrosion des métaux:	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote Cyanures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Nocif par inhalation. Les aérosols irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires.
Contact avec la Peau:	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation. Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion. Irritant. Peut provoquer nausées, maux d'estomac et vomissements.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	LD 50 (Rat): 1.320 mg/kg LD 50 (Rat): 1.730 - 3.800 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: LD 50 (Lapin) 2.000 mg/kg
LD 50 (Lapin) 2.000 mg/kg

Inhalation
Produit: LC 50 (Lapin, 4 h): 2828 ppm
LC 50 (Rat, 8 h): 7500 ppm
ETAmél11 mg/l Vapeur
ETAmél1,5 mg/l Poussières, brouillards et émanations
LC 50 (Rat, 4 h): 7551 - 16000 ppm

Toxicité à dose répétée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:
Produit: Provoque une légère irritation cutanée.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucun composant mutagène identifié

In vivo
Produit: Aucun composant mutagène identifié

Cancérogénicité
Produit: Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucun composant toxique pour la reproduction

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Non connu.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucuns connus.

Risque d'Aspiration
Produit: Non classé

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Produit:
LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 1.000 mg/l Mortalité
LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 1.850 mg/l Mortalité
LC 50 (Carp (Leuciscus idus melanotus), 48 h): 5.850 mg/l Mortalité

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 1.000 - 1.690 mg/l
LC 50 (Guppy (Poecilia reticulata), 96 h): 1.650 mg/l
LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 1.850 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit:
LC 50 (Brine shrimp (Artemia salina), 24 h): 328 - 486 mg/l Mortalité
LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 3.600 mg/l Mortalité

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
LC 50 (Brine shrimp (Artemia salina), 24 h): 328 - 486,9 mg/l
LC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): 3.600 mg/l
EC 50 (Water flea (Daphnia magna), 48 h): > 1.000 mg/l

Toxicité chronique

Poisson

Produit:
Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
NOAEL (Oryzias latipes, 21 d): 102 mg/l
LOAEL (Oryzias latipes, 21 d): > 102 mg/l
LC 50 (Oryzias latipes, 7 d): > 102 mg/l
LC 50 (Oryzias latipes, 21 d): > 102 mg/l
LC 50 (Oryzias latipes, 14 d): > 102 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit:
Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
NOAEL (Daphnia magna, 21 d): 160 mg/l
EC 50 (Daphnia magna, 21 d): > 960 mg/l
LOAEL (Daphnia magna, 21 d): 320 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:
Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:
Aucune donnée de dégradabilité du produit n’est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit
Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile
Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:
Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Acétonitrile	Facteur de Bioconcentration (BCF): 0,3 - 0,4

12.4 Mobilité dans le Sol: Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Acétonitrile	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Indisponible.

Acétonitrile	Aucune information disponible.

12.6 Autres Effets Néfastes: Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.7 Informations supplémentaires: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1648
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	ACÉTONITRILE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° de danger (ADR):	33
Code de restriction en tunnel:	(D/E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1648
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	ACÉTONITRILE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1648
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	ACETONITRILE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-D
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1648
14.2 Nom de transport complet:	Acetonitrile
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acétonitrile	75-05-8	100%
Acrylonitrile	107-13-1	- <0,1%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acrylonitrile	107-13-1	0 - <0,1%

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acrylonitrile	107-13-1	0 - <0,1%

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acrylonitrile	107-13-1	0 - <0,1%
Acétonitrile	75-05-8	100%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Acrylonitrile	107-13-1	0 - <0,1%
Acétonitrile	75-05-8	100%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT — PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB — vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225 — Liquide et vapeurs très inflammables.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 16.04.2020

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.